

# ECHO-flash

Journal d'Information des Militants CGT de l'Allier

n°293 – janv.fev 2021

## MONTLUÇON, 4 FÉVRIER : Bureau d'embauche

**Interview**

**USD, un bilan positif**

**Page 9**

**32 H**

**Une exigence pour  
travailler mieux et tous**

**Page 8**

**Reportage**

**Manif du 12 février à Saint-Pourçain**

**Page 11**



## L'égalité, au fronton des revendications

**8** MARS. Cette date est à présent un moment clé pour tous les militant.e.s.

*Bien que l'égalité entre les femmes et les hommes, dans tous les domaines, ait valeur constitutionnelle et que l'égalité professionnelle soit inscrite dans plus de treize lois en France, la crise sociale que nous traversons, démultipliée par la crise sanitaire, ne fait qu'amplifier les constats des fortes inégalités. Les femmes, sous le joug de la société patriarcale, sont les premières victimes.*

*Nous voulons établir l'égalité salariale : l'écart de salaire est toujours de 25 % et les politiques d'austérité ne font qu'aggraver ce constat.*

*Nous voulons lutter contre le « plafond de verre » professionnel : Il cantonne les femmes sur les postes les moins qualifiés, avec les plus bas salaires, avec les possibilités d'évolution les moins importantes... La revalorisation des métiers dits « féminins » passe aussi par une revalorisation des déroulements des carrières.*

*Nous voulons gagner les 32 heures pour toutes et tous et en finir avec les temps partiels imposés.*

*Nous voulons la mixité des métiers. 48 % des femmes occupent un emploi cantonné dans quatre secteurs d'activité : la santé et les services sociaux, l'éducation, l'administration publique et le commerce de détail. Une telle répartition des métiers est un poids mort pour l'avenir du pays, quand on sait, par exemple, les difficultés auxquelles s'exposent les jeunes femmes pour engager un cursus d'ingénieur alors que la France a besoin de 10 000 ingénieur.e.s supplémentaires par an.*

*La journée internationale de lutte pour les droits des femmes n'est qu'un point d'orgue d'un processus d'actions. S'attaquer aux inégalités femmes/hommes, c'est œuvrer pour l'ensemble du monde du travail. Notre slogan « Mobilisé.e.s le 8 mars – comme toute l'année pour faire de l'égalité une réalité » a encore pris une particulière acuité depuis l'année écoulée. Et nous inscrirons donc cette journée dans la prolongation des autres journées de mobilisation : 21 janvier santé, 26 janvier éducation, 28 janvier énergie et le 4 février journée interprofessionnelle, pour reconquérir des droits pour toutes et tous.*

Laëtitia Planche

- UNE** : Photo propriété UD
- P2** : Editorial
- P3** : Elections TPE : point d'étape
- P4 et 5** : – Travail du dimanche  
– Pub
- P6 et 7** : – Brèves luttes  
– Agenda
- P8** : RTT à 32 heures
- P9** : Interview
- P10** : Pub
- P11** : Lutte Saint-Pourçain
- P12** : – Elections Macif  
– Réaction

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier  
8 bis quai Louis Blanc - 03100 MONTLUCON  
Laurent Indrusiak - Directeur de Publication  
Jean Pascal Pradel - Responsable de rédaction  
Site internet : www.cgt03.fr - Prix : 1 € 30 - C.P.P.A.P. 0414 S  
06639  
Impression : BUBBLE'COM - 03100 Montluçon

## Campagne élections TPE, où en est-on ?

**Le scrutin aura lieu du 22 Mars au 4 avril. Il nous reste 1 mois et demi de campagne et il est urgent que les militants se rapprochent des Unions Locales afin de participer activement aux plans de campagne prévus dans celles-ci.**



**Comment cibler les entreprises ?** N'hésitez pas utiliser la carte interactive <https://carte.cgt-tpe.fr/> fournie par le Comité Régional avec les adresses de toutes les TPE en AURA.

**Le publipostage :** certaines fédérations ont pris en charge plusieurs conventions collectives. La confédération est en cours de travail pour compléter une partie des champs non couverts avec cofinancement. Les fédérations suivantes couvrent le champ d'activité de leurs conventions collectives : la Fnaf, le Spectacle, le Verre et Céramique, les Banques et assurances, la fédération des Sociétés d'études : assure une partie des publipostages (sous réserve de certaines Conventions collectives). La Fédération commerce assure le champ des Assistantes Maternelles.

N'assurent pas de publipostage : les fédérations Métaux, Bâtiment, Transports.

### Est également prévu :

La presse régionale : une semaine de parution dans les quotidiens (Le progrès, La Montagne, le Dauphiné Libéré...) prise en charge financière par la confédération

Radios locales : la confédération a mis à disposition un spot de 30s à 1mn mais la négociation et la prise en charge financière est territoriale, nous sommes en cours de négociations pour le passage des spots radio.

Les affiches nouvelles version sont arrivées. Les tracts se trouvent sur le site <https://www.cgt-tpe.fr>.

L'envoi du matériel électoral aux électeurs se fera courant mars.

### Les déploiements :

Il nous faut être convaincus en tant que militants de la nécessité de participer activement aux déploiements. La CGT peut redevenir 1<sup>ère</sup> organisation syndicale.

Pour accompagner nos initiatives, l'UD est en train de réaliser une bande son.

Nous avons décidé de découper la campagne en séquences de 15 jours :

- Semaines 5 et 6 : du 1<sup>er</sup> au 12 février : déploiement centres-villes, tous commerces concernés par la campagne.
- Semaines 7 et 8 : du 15 au 26 février, collage affiche, déploiement commerces et artisanat.
- Semaines 9 et 10 : du 1<sup>er</sup> au 12 Mars : déploiement centres d'apprentissage, déploiement zone rurale, bande-son et spots radio.
- Semaines 11 et 12 : 15 Mars au 26 Mars : affichage 4/3 à l'entrée de ville sur les trois bassins, déploiement centres villes, spots radio locale sur les bassins, bande-son.

Il a été décidé de concentrer nos distributions sur les activités suivantes : aux salariés de l'artisanat alimentaire (boulangerie, pâtisserie, boucheries charcuterie), des services automobiles (auto-école, garage stations-services, contrôle technique), des Officines de pharmacie, aux apprentis.

**Planning campagne TPE pour février et mars 2021**

Distributions IFI 03 à 7h30 le 4/02 avant la journée d'action. Nécessité de 2 équipes : 6 personnes pour le parking et 2 personnes pour l'entrée en face de NOZ, les 25/02 et 11/03.

Circuit élections Fonction Publique et distribution dans les communes où il y a des commerces, les 3/02, 23/02, 24/02, 02/03, 03/03 et 04/03.

### Déploiements Moulins

Tous commerces Centre-ville et Route de Lyon le 16/02, le 25/02 (après la distribution à IFI 03), le 19/03 (après la CE) de 14h30 à 16h30.

Les 23/03, 24/03 et 25/03 déploiements en zone rurale (bande son/spots radio).

### Déploiements Vichy

Journées collage d'affiches et bande sonore le 4/03, rendez-vous à 9h30 à l'UL et le 18/03, rendez-vous à 9h00 à l'UL.

Déploiement petits commerces centre-ville de Vichy, le 02/03 à 15h00, rendez-vous à l'UL.

Déploiement au centre d'apprentissage de Bellerive-sur-Allier le 02/03 à 16h45. Rendez-vous devant le centre d'apprentissage (12 route de Charmeil à Bellerive-sur-Allier).

Déploiement ciblage petites entreprises le 18/03, rendez-vous à 15h00 à l'UL.

### Déploiements Montluçon

17/02 et 04/03, déploiements l'après-midi dans Montluçon.

Le 12/03, déploiement le matin dans Commentry.

Différentes équipes couvriront le territoire rural.

*Fabian Laude*

## Ouverture dominicale ? Pour la CGT, c'est non !

**Dire que la crise sanitaire sert de prétexte au gouvernement et au patronat pour aller plus loin dans la déréglementation du Code du Travail est une évidence. Alors que le pays est traversé par la COVID, que nous passons de période de confinement à déconfinement, à couvre-feu, la dernière lubie est l'ouverture dominicale des commerces.**

### Le dimanche pour soi et ses proches

La CGT s'est toujours opposée au travail du dimanche et ce, d'autant plus, lorsque la Préfète de l'Allier prend un arrêté préfectoral afin



d'augmenter le nombre d'ouverture des commerces le dimanche.

Quelques rappels :

- Les commerces peuvent ouvrir 6 jours sur 7;
- La CGT défend depuis toujours le repos dominical;
- Le débat porte sur des dimanches d'ouvertures supplémentaires et non sur ceux déjà existants.

En matière de repos hebdomadaire, le principe est qu'il est donné le dimanche. Mais il existe de nombreuses dérogations qui, pour certaines, ont toute leur légitimité : il en est ainsi des secteurs de prise en charge de personnes, de transport de personnes ou marchandises périssables, de certains secteurs de la fonction publique, etc... D'autres sont beaucoup plus douteuses comme le secteur de l'ameublement ou du bricolage.

Les commerces à prédominance alimentaire peuvent ouvrir tous les dimanches jusqu'à 13 heures (superette, moyenne ou grande surface). Il est à noter que, depuis 3 ou 4

ans, certaines grandes surfaces ouvrent tous les dimanches et, pour certaines d'entre elles, tiennent leurs magasins ouverts le dimanche après-midi avec la systématisation des caisses automatiques et donc, sans personnel. Pour autant, les gains générés par l'économie de personnel ont-ils profité aux clients par des baisses de prix ? Ou aux salariés par des augmentations de salaire ? Si l'ouverture sans personnel est possible le dimanche, elle le sera tous les autres jours de la semaine. Ce qui est en jeu, ce sont des dizaines de milliers d'emplois.

Des villes thermales, comme Vichy, bénéficient d'une dérogation de droit et les commerces peuvent ouvrir tous les dimanches de l'année.

Quoi qu'il en soit, le commerce de détail ne bénéficie d'aucune dérogation. Cependant, les maires et les préfets peuvent prendre des arrêtés et autoriser ponctuellement des magasins à ouvrir leurs portes le dimanche, après consultation des organisations syndicales.

S'agissant des maires, initialement, ces dérogations ne pouvaient excéder 3 dimanches par an, puis 5. Depuis la loi Macron de 2015, les maires peuvent aller au-delà de ce seuil et autoriser jusqu'à 12 dimanches par an, sous réserve d'un avis conforme de la communauté de commune.

### Les salariés seraient volontaires ?

La principale motivation des salariés qui travaillent le dimanche est d'ordre économique. Quid du volontariat ! Ce sont les bas salaires qui conduisent les salariés à sacrifier leur vie de famille.

Et que dire des étudiants que l'on fait bosser en plus de leurs études, si ce

n'est que les études coûtent de plus en plus cher.

Pour finir, ce qui est en jeu actuellement, c'est non seulement l'ouverture des commerces tous les dimanches de l'année, mais également ce que la loi Macron appelle le travail de « début de soirée », c'est-à-dire après 21 heures et jusqu'à minuit. Ainsi, ce n'est pas seulement l'ouverture 7 jours/7 qui est visée, mais également 24 h/24 !

### La crise a bon dos !

Au-delà de la surcharge évidente de travail pour les salariés concernés, une crise sanitaire, sans précédent, frappe le pays avec des modes de contamination connus de tous. Les gestes barrières s'imposent : la distanciation des personnes, le port du masque, la désinfection et tous les autres procédés que l'on retrouve dans le protocole sanitaire national que le gouvernement demande instamment de respecter.

C'est dans ce contexte de crise que la Préfecture augmente le nombre de dimanches d'ouverture. Par arrêté du 6 janvier, le représentant de l'Etat en profite pour autoriser 4 dimanches supplémentaires, soit les 2 derniers de janvier et les 2 premiers de février. Jamais autant d'autorisations n'ont été accordées pour des commerces de détail non alimentaires, faisant fi de la vie des salariés, de leur droit au repos, et surtout, dans la période actuelle, des légitimes préoccupations en matière de santé au travail.

C'est dans ce cadre que la CE de l'UD, réunie le 28 janvier 2021, a décidé de saisir le Tribunal Administratif devant le juge des référés, non pas pour supprimer des dimanches que nous ne contestons pas, mais pour empêcher des ouvertures dominicales supplémentaires.

Nous ne partions pas dans l'inconnue puisque nos camarades du Puy-de-Dôme avaient, eux aussi, engagé deux procédures sur le même sujet les semaines et jours précédents. Par deux fois, la justice a donné raison à la CGT, expliquant que la santé des salariés devait être la priorité dans cette période, et que multiplier les jours d'ouverture augmentait les risques de contamination.

Nous allions confiant devant le TA en reprenant l'ensemble des éléments développés par nos camarades du 63, et doublement confiant lorsque nous avons appris que c'était le même juge qui jugeait notre dossier.

Malheureusement, les choses ne se sont pas produites comme nous l'espérions.

En effet, alors que nous déposions notre requête le 29 janvier 2021 devant la juridiction concernée, celle-ci ayant 48 heures pour statuer, le 1er Ministre pre-

nait la parole, le soir même, pour annoncer, je cite : « il apparaît que si la situation sanitaire reste mieux maîtrisée en France que chez beaucoup de nos voisins... ».

Aussi surprenant que cela puisse paraître, le juge reprendra intégralement la déclaration du 1er Ministre, pour en conclure que la situation sanitaire dans notre pays est maîtrisée, et que l'ouverture supplémentaire de commerces les dimanches n'était pas de nature à faire prendre un risque aux salariés. En conséquence, il a rejeté notre requête.

Manifestement, de nombreuses pressions ont dû être faites sur le juge pour éviter que des procédures se multiplient. Nos camarades de l'UD de l'Isère ont d'ailleurs, eux aussi, été déboutés.

En réalité, dans cette affaire, ce que visent le MEDEF et la grande distribution, avec la complicité du gouvernement,

c'est l'ouverture des magasins tous les dimanches de l'année, au détriment des petits commerces et de l'emploi que ces derniers génèrent.

Comment comprendre que certaines grandes enseignes puissent profiter des largesses offertes par le dispositif qu'offre le chômage partiel et ouvrent le dimanche ?

La bataille est rude et est loin d'être terminée. Il faudra encore et encore résister, notamment contre des arrêtés municipaux qui fleurissent dans certaines villes du département.

La CGT sera attentive à ce que les salariés ne soient pas les seuls à payer chèrement la crise économique au prétexte de la crise sanitaire.

*Laurent Indrusiak*

### GAMME INDIVIDUELLE - TNS - ENTREPRISE - AGENTS TERRITORIAUX - IARD

Pour toute nouvelle adhésion



Engagée pour votre santé

• Vichy

30 bd. Gambetta  
03207 Vichy Cedex

• Montluçon

73 av. de la République  
03100 Montluçon

• Moulins

87 rue d'Allier  
03000 Moulins

• Clermont-Ferrand

16 rue Saint Gènes  
63000 Clermont-Ferrand

[www.mutuale.fr](http://www.mutuale.fr)

JOINDRE UN CONSEILLER

02 54 56 41 41

Régie par le code de la mutualité soumise aux dispositions du livre II de code et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 775 369 887

5



**Mutuale**  
La Mutuelle Familiale  
Section Auvergne

## UNE CGT OFFENSIVE ET CONQUÉRANTE

Dès ce début d'année 2021, la CGT n'entend surtout pas se laisser intimider par ses traditionnels adversaires, même s'ils se sont accoutumés à un certain couvre-feu et divers variants anglais, sud-africains et brésiliens. Plus que jamais, dans le respect des mesures sanitaires, la CGT impulse bon nombre d'initiatives, pour la préservation et le développement de l'emploi, des services publics et contre la précarité. Les belles victoires de Geneviève et de Laurent, qui sont aussi celles de toute la CGT, ne peuvent que nous encourager à persévérer dans notre juste combat à l'encontre d'un patronat obnubilé par le profit à tout prix, et totalement décomplexé.

### A VOS AGENDAS

**08 mars 2021** : Journée de mobilisation internationale de lutte pour les droits des femmes avec appel à la grève, à manifester et débrayer, femmes et hommes, à 15h40, heure à partir de laquelle chaque femme, qui travaille sur notre planète, n'est plus rémunérée.

**06 janvier 2021** : Rappelons-le inlassablement, la lutte paie !!! Ce jour, nous apprenons, avec une très grande satisfaction, que notre camarade Geneviève Wasko a réintégré son poste au laboratoire EUROFIN.

**11 janvier 2021** : 200 militants CGT, venus de l'Allier, du Puy de Dôme, de l'Ardèche, de la Savoie, du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Isère, de la Nièvre, de la Loire, du Rhône et de la Haute-Vienne, se rassemblent devant le Tribunal Correctionnel de Clermont-Ferrand, en soutien à Laurent Indrusiak, Secrétaire Général de l'UD CGT 03, convoqué suite à une plainte déposée à son encontre par « La Poste » dans le cadre du conflit opposant, depuis début 2020, 45 agents du centre de tri postal de Moulins/Yzeure à leur direction. Laurent devra passer plus de 4 heures à l'intérieur du Tribunal pour s'entendre dire que son jugement sera rendu le 11 février, soit un mois plus tard (voir page 12).

**14 janvier 2021** : Nouvelle journée nationale d'action et de mobilisation

**16 mars 2021** : Venue de Philippe Martinez dans notre département. Gardez un œil sur vos messageries : nous ne manquerons pas de vous tenir informés, très prochainement, du déroulé de la journée.

avec appel à la grève des personnels d'ERDF contre le projet « HERCULE » avec, sur notre département, pour clore une journée d'initiatives revendicatives sur les divers sites d'ERDF, des rassemblements simultanés organisés, à 16h00, à Montluçon, Moulins et Vichy.

**19 janvier 2021** : Toujours dans le cadre de la lutte contre le projet « HERCULE », nos camarades d'ERDF participent à une initiative régionale, sur la journée, au barrage de Bort les Orgues (Corrèze).

**21 janvier 2021** : Journée nationale de mobilisation et de grève dans les établissements et services de santé, de l'enfance, de la psychiatrie, du handicap et de la prise en charge des personnes âgées. Des appels à la grève ont été déposés par les syndicats CGT de la Santé dans tous les établissements et des initiatives propres à chacun ont été organisées. Notons la tenue d'un bureau d'embauches, de 12h30 à 16h30, sur le parvis de l'hôpital de Moulins, afin de recueillir des candidatures et les transmettre à la direction. Sur Montluçon, ce sera un rassemblement, en début d'après-midi, devant la permanence de la députée LREM où une délégation sera reçue.

**25 janvier 2021** : Seconde journée de mobilisation, après celle du 1<sup>er</sup> décembre, des AED (Assistants d'Éducation) qui, dans l'Allier, ont formé un collectif avec les AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) et appellent à reconduire le 26 janvier dans le cadre de la journée nationale d'action à l'Éducation Nationale.

**26 janvier 2021** : A l'appel national des organisations syndicales CGT, FSU, FO, Snalc, SNLC et SUD, toutes les catégories de personnels de l'Éducation Nationale sont appelées à se mobiliser et faire grève. Dans notre département, des rassemblements simultanés, à 14h30, se tiendront sur les bassins d'emplois de Montluçon, Moulins et Vichy.

**29 janvier 2021** : Nouvelle journée de grève et de mobilisation dans l'Énergie contre le projet « HERCULE » avec des



assemblées de personnels sur les sites de Montluçon et Moulins et un dépôt de compteurs électriques devant la Sous-Préfecture de Montluçon.

**03 février 2021** : Rassemblement, à 16h30, devant le commissariat de Moulins, pour soutenir Julien Cabanne, énième militant CGT Cheminots, convoqué suite à un dépôt de plainte par la direction SNCF dans le cadre du conflit des retraites de fin 2019/début 2020.

**04 février 2021** : Journée nationale d'action et de grève interprofessionnelle sur le thème de l'Emploi. Sur notre département, des rassemblements devant les Chambres de Commerce et

d'Industrie de Montluçon, Moulins et Vichy sont organisés simultanément de 10h30 à 14h30. Durant quatre heures, des bureaux d'embauches, tenus par les militantes et militants CGT, sont ouverts à toute personne en recherche d'emploi, invitée à venir déposer CV et lettres de motivation que la CGT se chargera de transmettre aux employeurs concernés. Une initiative CGT bien perçue par la population, qui a permis de recueillir une centaine de demandes d'embauche et donc, très certainement, à reconduire dans les semaines à venir.

**12 février 2021** : A l'appel de l'Union Départementale CGT de l'Allier, une manifestation est organisée à St-Pourçain-sur-Sioule pour s'opposer à l'expulsion de la CGT, le 15 février 2021, hors les murs des locaux de son Union Locale, par le premier magistrat de ladite ville. Devant le mépris affiché du maire qui, ce 12 février, ne daigne pas recevoir la CGT et ne rien céder ; tout comme il a fait le choix d'ignorer une première demande de rencontre, formulée par nos soins, afin de trouver une issue constructive et raisonnée à une injonction à laquelle nous ne saurions obtempérer. L'Union Départementale a appelé à un nouveau rassemblement, le 15 février à 9h00, à l'Union Locale CGT de St-Pourçain. De nouveau, une délégation demandera à être reçue par le maire.

**15 février 2021** : Nouveau rassemblement à l'UL CGT de St-Pourçain. Un huissier, mandaté par nos soins, a établi

un état des lieux précis de tout le matériel CGT. Le maire qui ne s'est toujours pas rendu disponible pour rencontrer la CGT durant toute la matinée fera savoir qu'une délégation sera reçue à la mairie, mardi 16 février 2021, à 8h00.

**16 février 2021** : La mobilisation reste de mise ! Après un rendez-vous assez infructueux avec la première adjointe de la commune et le chef de cabinet du maire à St-Pourçain, où la seule proposition sérieuse serait enfin la mise à disposition d'un local pour le syndicat CGT des territoriaux de St-Pourçain mais rien pour l'Union Locale, les camarades présents ont pu constater que l'électricité venait d'être coupée dans les locaux de l'Union Locale. Le bras de fer est engagé : nous occuperons nos locaux à St Pourçain et engageons une procédure en référé au Tribunal Administratif.

*Gisèle Bascoulergue*

### En bref...

#### Election CNRACL

Les agents des collectivités locales et personnels hospitaliers sont invités à élire leurs représentants à leur caisse de retraite spécifique.

Le scrutin, concernant 22 millions d'actifs et 1,4 millions de retraités, se déroulera du 1er au 15 mars 2021. Invitons nos militants, nos syndiqués et les salariés au vote CGT.



## Réduire le temps de travail : une urgence sociale

**Travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous, c'est possible et urgent ! Derrière ce slogan se pose une réalité, celle d'agir dans le sens du progrès social et en même temps aller dans le sens de l'histoire ! Reprenons la main sur la réduction du temps de travail !**

### Quel état des lieux ?

Les questions du travail, de ses finalités, de son organisation, de sa durée tout au long de la vie, sont au cœur de l'affrontement capital/travail.

Pour le capital, le travail reste appréhendé comme un coût qu'il faut constamment réduire afin de maximiser toujours plus les profits.

Dans le même temps, dès lors qu'il est à l'origine de la production des richesses et de la valeur ajoutée produite, le temps passé au travail aurait vocation à être sans cesse augmenté par différents leviers.

Pour cela, le patronat joue sur plusieurs tableaux : l'augmentation du temps de travail dans ses dimensions annuelle, mensuelle, hebdomadaire ; l'explosion de différentes formes de travail à temps partiel ; le recours aux heures supplémentaires ; la multiplication des temps de travail non déclarés ; la recherche continue du recul du droit au départ à la retraite.



Dans le même temps, comme pendant chaque période de crise, la réduction du temps de travail est massivement utilisée par le patronat et le gouvernement à travers la précarité, le chômage, les temps partiels imposés, l'utilisation massive du chômage partiel.

De telles évolutions concourent à une fracturation toujours plus grande de la société et du monde du travail, avec une généralisation de l'insécurité per-

manente, la dégradation des conditions de travail, des salaires, des traitements, des pensions de retraite, qui ne permettent pas aux travailleur.euse.s et aux retraité.e.s de vivre décemment.

### Les 32H ? Oui, c'est possible!

Pour la CGT, d'autres choix sont nécessaires et possibles. C'est dans ce sens qu'elle entend mener campagne pour une nouvelle étape de la nécessaire réduction du temps de travail à 32 heures, encadrée, organisée et négociée. Pour aider, un livret vient d'être réalisé par la confédération et bientôt remis à disposition des organisations.

Une nouvelle étape pour :

- Permettre à toutes et à tous de travailler par les créations d'emplois nécessaires à la satisfaction des besoins, des emplois de qualité, qualifiés et correctement rémunérés ;
- Permettre au monde du travail et à ses organisations syndicales, par la démocratie au travail, par la démocratie sociale, de décider et de reprendre la main sur la manière dont la réduction du temps de travail doit être organisée ;
- Créer les conditions de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et de l'égalité dans l'articulation vie professionnelle – vie privée ;
- Permettre aux salarié.e.s de disposer des temps nécessaires pour s'investir sous différentes formes dans la vie de la cité ;
- Permettre à toutes et à tous, de bénéficier, sur le temps de travail, d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la carrière ;
- Permettre enfin de révolutionner la manière de travailler, de se déplacer, de produire et de consommer, pour répondre à l'urgence de la mise en

œuvre d'une nouvelle logique de développement respectueuse de la planète et garantissant aux générations d'aujourd'hui et de demain la satisfaction de leurs besoins.

A celles et ceux qui ont toujours prétendu et ne cessent de prétendre que la réduction du temps de travail serait non finançable, la CGT entend apporter la démonstration contraire.

Cette bataille revendicative s'inscrit plus largement dans la construction du Nouveau Statut du Travail Salarié et de la Sécurité Sociale Professionnelle.

La CGT appelle les salarié.e.s du privé et du public, les privé.e.s d'emploi, à apporter toute leur contribution à cette campagne pour la réduction du temps de travail et le passage aux 32 heures, et à poser en grand la question « La RTT, les 32 heures, vous les voulez comment ? ».

Il s'agit d'apporter une nouvelle pierre à la construction de l'émancipation humaine. Il s'agit de transformer le travail pour transformer la société.

En ce sens, l'UD de l'Allier a décidé de s'engager pleinement dans cette campagne. Nous vous proposerons dans les mois à venir une journée d'étude pour faciliter une meilleure appropriation de nos militantes et militants à cette exigence.

Pour commencer, nous vous proposons un premier échange sur le sujet, le 16 mars prochain, salle des fêtes de Tronget (avec la présence du Secrétaire Général de la CGT). Une communication plus précise vous sera apportée.

*Laurent Indrusiak*

## Passage de flambeau !

**L'Union Syndicale Départementale de la santé et de l'action sociale de l'Allier s'apprête à modifier son équipe de direction très prochainement. Echo-Flash reviendra, plus en aval, sur cet évènement. Néanmoins, nous avons souhaité recueillir les impressions de Christiane à la veille de cette passation de témoin.**



### *Echo-Flash : Une Union Syndicale dans la santé et l'action sociale, pour quel rôle et quelle utilité pour les syndicats ?*

**Christiane Micaud :** Notre Union représente la proximité de notre fédération dans notre département, ce qui permet de répondre au mieux aux besoins de nos syndicats.

Nous accompagnons et venons en aide aux syndicats et aux syndiqués dans l'exercice de leur fonctions syndicales. Nous sommes dans l'écoute des besoins et proposons la démarche syndicale la plus adaptée en fonction des situations rencontrées.

Le rôle de notre USD, c'est de répondre rapidement aux diverses sollicitations des syndicats des 2 secteurs de notre branche professionnelle, composée des salariés de la santé et de salariés de l'action sociale. De permettre à nos syndicats de se rencontrer chaque mois, pour débattre et échanger autour de l'actualité sociale et de l'actualité spécifique à notre branche. Coordonner les différentes actions, qu'elles soient à l'initiative de notre branche ou à l'initiative de l'interpro, reste notre priorité, de même que nous mettons l'accent sur la nécessité d'aider au fonctionnement des multiples structures de la CGT du 03 avec nos heures syndicales qui restent très importantes en comparaison aux salariés du secteur privé.

La mise en place de notre structure nous a permis de développer la syndicalisation et de maintenir un lien entre

les différents syndicats. Nous développons la syndicalisation de salariés isolés dans leur établissement par notre accompagnement régulier dans leurs démarches, par les formations que nous mettons à leur disposition. Au fur et à mesure, notre persévérance a porté ses fruits puisque nous progressons en création de nouvelles bases chaque année.

Nous construisons et mettons à la disposition des élus, des formations spécifiques selon leur fonction syndicale, ce qui les aide à prendre toute leur place dans les différentes instances où ils sont amenés à émettre des avis.

Notre activité quotidienne est faite d'une part d'imprévus, ce qui nous demande de nous adapter aux diverses sollicitations qui émanent de nos structures départementales, régionales et nationales mais aussi d'une part de prévisible puisque nous avons la responsabilité d'organiser les camarades, élus départementaux dans des commissions qui, pour certaines, se réunissent mensuellement.

### *E.F : Après ces quelques années passées comme première animatrice de l'Union Syndicale Départementale, quel bilan tires-tu de ton mandat ?*

**C.M. :** 1ère animatrice depuis fin 2011 et après 3 mandats, je suis dans l'attente de pouvoir passer la main à la nouvelle équipe syndicale. Mon dernier mandat a été particulièrement prenant et a demandé beaucoup d'énergie

puisque traversé par de nombreux mouvements :

-La bataille contre la réforme des retraites que nous avons débuté en décembre 2019 ;

-La transformation de la représentation des instances des salariés de l'associatif et du privé avec la mise en place des CSE ;

-La réforme de la Fonction Publique avec sa « loi de transformation » qui vise à mettre à mal le statut de la Fonction Publique et à retirer aux représentants du personnel toute possibilité de débattre des choix politiques sur le financement de la Sécurité Sociale, des conditions de travail, des déroulements de carrières des agents.

Néanmoins, la succession de l'USD est en préparation depuis plusieurs années. En cette période difficile et de troubles, la nouvelle équipe aura à donner des perspectives et des alternatives aux salariés de notre champ pour leur permettre de porter haut et fort les revendications nécessaires à l'amélioration des conditions de travail. Je leur fais toute confiance pour relever ce nouveau défi et pour continuer de développer notre activité.

*Propos recueillis par J.P. Pradel*



## COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Crédit photo : Paul Bradbury / Caia Images / GraphicObsession

**Bien assurer  
mon CSE,  
c'est essentiel.**



**Assureur de près de 10 000 structures <sup>(1)</sup>, la Macif est l'assureur privilégié des Comités Sociaux et Économiques.**

En assurant votre CSE à la Macif, vous bénéficiez :

- d'un accompagnement personnalisé avec un réseau de conseillers spécialisés dédié à votre écoute
- de garanties adaptées au fonctionnement et aux activités de votre CSE : la responsabilité civile et l'assurance des biens<sup>(2)</sup>
- d'avantages pour les salariés bénéficiaires de votre CSE<sup>(3)</sup>

► N°Cristal 09 69 39 49 55

APPEL NON SURTAXE

**macif.fr / rubrique « Associations et CSE »  
ou par mail [cse@macif.fr](mailto:cse@macif.fr)**



**Essentiel pour moi**

(1) Au 31 décembre 2019.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat Multigarantie Activités Sociales Comité d'entreprise souscrit.

(3) Offre soumise à conditions valables en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un CSE ayant signé un PACTE CSE en 2021.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.

## Le « Maréchal » Ferrand mène la CGT à la baguette



Fait pas chaud, ce 12 février, devant la petite mairie qui jouxte les locaux de l'Union Locale CGT de Saint-Pourçain. Pas chaud, effectivement, comme le climat glacial qu'entretient le maire de la commune avec les élus syndicaux. Et c'est précisément eux, les militants de la CGT, qu'ils soient de la commune ou d'autres zones du département, qui se rassemblent face à la menace qui pèse sur la suppression du local de l'UL de Saint-Pourçain. L'action du 12, comme celles qui ont suivi, montre la détermination de la CGT à ne pas se laisser déposséder des moyens légitimes de fonctionnement, pourtant accordés depuis plus de 30 ans.

### Battre le pavé à défaut de battre le fer

Les drapeaux et les chasubles rougissent la petite place. Rouge comme la colère qui gronde. Le cortège progresse dans les rues de la commune devant le visage interloqué des habitants. En effet, ils sont nombreux à s'étonner de ce brouhaha dans cette ville rurale habituée à plus de sérénité. Et pour cause, ils ignorent, pour beaucoup, que Monsieur Ferrand, maire de la commune a décidé de mettre la CGT à la rue et ce à deux reprises. Une première fois en refusant, malgré les obligations légales, son devoir de mettre à disposition du syndicat CGT des territoriaux de Saint-Pourçain, un local pour permettre l'exercice de leur activité. En second lieu, en imposant un ultimatum à l'Union Locale située sur la commune, pour qu'elle débarrasse et évacue le local qu'elle occupait derrière la mairie au prétexte de l'installation de la future médiathèque et, surtout, sans proposer de mesures de relogement. Alors oui, tant qu'à être dans la rue, autant se faire entendre haut et fort ce 12 février. C'est bien ce que les quelques 80 participants sont décidés à faire.

### Mais n'est pas Maréchal qui veut

Le dicton dit : « c'est en forgeant qu'on devient forgeron ! », Il semble pourtant qu'il y a loin de la coupe aux lèvres dans cette commune du cœur du Bourbonnais. Ça n'est

visiblement pas parce qu'on devient maire qu'on en a forcément les épaules. La bastonnade est souvent un aveu de faiblesse, notamment lorsqu'on oppose le mépris et l'ignorance en lieu et place du dialogue et de la concertation. Le maire réfute même la demande de rendez-vous qui lui est pourtant transmise, au point que les manifestants, excédés devant une telle attitude, investissent l'espace public



de la mairie. Pour finir, toujours pas de rendez-vous. La CGT décide donc de poursuivre son action et de revenir, quotidiennement s'il le faut, pour être entendue.

### Maréchal, nous voilà.

Lorsqu'un chef n'a pas les capacités, il envoie

ses subalternes. C'est très précisément ce que Monsieur Ferrand a fait quand la pression s'est faite trop forte. Il a dû se résoudre à accepter le rendez-vous de la CGT... avec ses adjoints. Et comme le courage n'est sans doute pas la vertu principale du premier magistrat de la commune, c'est précisément à ce moment que le chauffage et l'électricité qui alimentaient le local ont été coupés. Depuis, la CGT qui, elle, n'en est pas à son premier bras de fer, a décidé d'occuper en permanence les locaux. Ayant en main une convention de mise à disposition que le maire, amnésique, ne retrouve pas, elle a décidé de déposer une saisine en référé auprès du tribunal administratif.

Affaire à suivre...

*J-Pascal Pradel*



## Elections des délégués MACIF et APIVIA MACIF Mutuelle

En 1982, le premier accord de partenariat CGT/MACIF est signé par Henri Krasucki. Il valide la démarche de l'assemblée générale de la MACIF de 1973, qui ancre la MACIF dans le mutualisme, grâce à la forte implication des organisations syndicales qui a permis le vote très majoritaire pour la liste mutualiste.

## Une gouvernance unique en France

Au conseil d'administration, 60 % des sièges sont attribués aux Organisations Syndicales représentant les sociétaires (CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC). Ils sont repartis en fonction de la représentativité syndicale nationale. Les autres sièges le sont entre les Professionnels Indépendants et les organisations de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).

Cette gouvernance est le résultat d'une volonté de partager les mêmes valeurs :

- Défendre les intérêts des sociétaires face aux risques
- Améliorer le service rendu aux adhérents
- Privilégier l'humain et non la recherche du profit
- Travailler les solidarités entre les hommes et les femmes

## Du 22 mars au 16 avril 2021

Les sociétaires MACIF éliront sur une liste d'union mutualiste régionale leurs délégués de proximité et leurs délégués nationaux,

Les adhérents APIVIA MACIF Mutuelle éliront, sur une liste d'union mutualiste nationale 200 délégués.

## Rôle du Délégué MACIF

Le délégué est un militant mutualiste, acteur de terrain. Il agit aux côtés des sociétaires et favorise l'émergence d'initiatives locales construites avec eux.

La liste unique interroge parfois nos militants. Aussi est-il bon de rappeler que si nous sommes concurrents avec

les autres Organisations Syndicales, en particulier lors des élections professionnelles, aucune organisation syndicale, à elle seule, n'est en mesure d'offrir aux salariés une couverture des risques automobile, habitation, santé, prévoyance, vie.

La MACIF nous le permet, mais plus encore, car elle offre une place déterminante aux Syndicats (60 %) dans l'orientation et la gestion de notre mutuelle.

C'est aussi pour cela qu'il est important de voter et faire voter pour les élections des TPE qui participent à notre représentativité nationale et donc à notre place au sein de la MACIF.

Les élections sont un moment important pour la démocratie mutualiste :

Je vote pour la liste mutualiste.

Pour que mon vote soit valable, je ne barre aucun candidat.

Les candidats mandatés par la CGT ALLIER sont :

Jean-Pascal PRADEL et Magalie FERREIRA NEVES

## Victoire

**Le 11 février dernier, une délégation de l'Union Départementale accompagnait Laurent au tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, pour le rendu de jugement dans l'affaire qui l'oppose à La Poste et 3 cadres du centre de tri postal de Moulins/Yzeure (voir nos précédentes éditions). Rappelons que Laurent était accusé d'avoir proféré des injures publiques alors qu'il apportait le soutien de la CGT auprès des salariés en lutte qui faisaient valoir leur droit de retrait.**

**Au sortir du tribunal où la relaxe est prononcée, Laurent nous livre ses premières impressions.**

*La décision qui a été rendue est d'abord une victoire syndicale puisque le jugement a été fait sur le fond (les observations que notre avocat avait levé sur la forme n'ont pas été acceptées) et que le tribunal vient de dire que l'on ne peut pas isoler deux mots d'un texte de 30 lignes, relatant un conflit social avéré.*

*La démonstration a été faite que l'on ne peut pas apprécier de la même manière des propos postés dans un cadre privé et d'autres qui relèvent de la liberté d'expression et notamment sur le terrain syndical.*

*C'est enfin une nouvelle victoire pour les agents du centre de tri postal de Moulins/Yzeure. En effet, La Poste vient de subir un nouveau revers. La première fois, avec la demande d'expertise sur les troubles psychosociaux contestés et validés par la justice, une deuxième fois quand la justice a reconnu la légitimité du droit de retrait des agents.*

*La lutte est loin d'être terminée dans ce dossier mais cette relaxe donne confiance. Pour terminer, cette relaxe est aussi un soulagement à titre personnel, une pression en moins qui permet de repartir plus serein sur d'autres luttes.*

*Bien sûr, je tiens à remercier notre avocat Maître Nury qui a fait un excellent travail et une brillante plaidoirie dans ce dossier, mais également tous les camarades, nombreux, qui m'ont témoigné leur soutien et leur solidarité active à de nombreuses reprises.*

*Propos recueillis par J.P. Pradel*

